



## **CSEC DU 15 FEVRIER 2022**

### **Déclaration intersyndicale des élu-e-s CFTD, CGT, FO, SNAP, SNU, STC**

Monsieur le Directeur Général,

En page 10 du dossier « Point d'étape sur le projet stratégique et perspectives 2022 » que vous nous présentez ce jour, au chapitre

**– Des transformations internes pour améliorer la performance sociale et opérationnelle,**

Vous écrivez :

*« Pour donner aux agents «les clés» de la performance opérationnelle et sociale, Pôle emploi a mis en place sur l'ensemble des agences un mode de fonctionnement fondé sur le partage du sens et l'intelligence collective, visant à décupler les capacités d'initiative et d'innovation au service des usagers. »*

**Le 1<sup>er</sup> février dernier la demande des salariés de Pôle Emploi d'une juste rémunération a été portée par l'arrêt de travail de plus de 14 000 d'entre eux. L'unanimité de leurs organisations syndicales, porteuses de leurs revendications, sur les salaires, la détente du calendrier des déploiements des projets, les moyens nécessaires aux missions de notre service public, vous ont demandé d'être reçues. Vous n'avez pas souhaité les entendre.**

En regard du « décuplement » des capacités d'initiative et d'innovation que vous leur demandez, vous proposez aujourd'hui un « centième » d'augmentation salariale.

Notre responsabilité est aujourd'hui celle de poursuivre la mobilisation des salariés de Pôle Emploi jusqu'à l'aboutissement de leurs légitimes revendications.

Nous nous y attacherons.